

Fonds de revenu en \$ US CI DoubleLine (Parts de série AH) 21 avril 2020

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Fonds de revenu en \$ US CI DoubleLine que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec CI Investments Inc. au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.ci.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

| | | | |
|--|---|--------------------------------|--|
| Code du fonds : | CA FAI: 2075 | Gestionnaire du fonds : | CI Investments Inc. |
| Date de création de la série | 19 mai 2020 | Gestionnaire de portefeuille : | CI Investments Inc. avec le sous-conseiller en valeurs DoubleLine Capital LP |
| Valeur totale du fonds au 31 mars 2020 : | Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau | Distributions : | Revenu net (s'il y a lieu) chaque mois et gains en capital net (s'il y a lieu) chaque décembre ; Réinvestissement par défaut dans des parts supplémentaires. |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau | Placement minimal : | 500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent) |

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du fonds est de maximiser le rendement total en investissant principalement dans une combinaison d'actifs titrisés et d'autres titres productifs de revenu assortis de caractéristiques variées, choisis en fonction de leur potentiel de production d'un niveau élevé de revenu courant et/ou de plus value du capital.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2020. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mars 2020)

Puisque ce fonds est nouveau, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Répartition des placements (au 31 mars 2020)

Puisque ce fonds est nouveau, aucune donnée n'est disponible pour cette section.

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

CI Investments Inc. estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par CI Investments Inc. En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Fonds de revenu en \$ US CI DoubleLine (Parts de série AH)

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de série AH du fonds depuis leur création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible, car le fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette information n'est pas disponible, car le fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible, car le fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds pourrait vous convenir si vous :

- souhaitez diversifier vos avoirs en titres à revenu fixe
- recherchez une combinaison de revenu et de croissance
- investissez à moyen et/ou à long terme
- avez une tolérance au risque qui est faible à moyenne

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Fonds de revenu en \$ US CI DoubleLine (Parts de série AH)

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série AH du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne pouvez acheter des titres de série AH du fonds que selon l'option avec frais d'acquisition initiaux.

| Ce que vous payez | | Comment cela fonctionne |
|--|--|--|
| En pourcentage (%) | En dollars (\$) | |
| Frais d'acquisition initiaux de 0 % à 5,0 % du montant investi | De 0 \$ à 50,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie | <ul style="list-style-type: none">• Vous choisissez le taux avec votre représentant.• Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission. |

Fonds de revenu en \$ US CI DoubleLine (Parts de série AH)

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Les frais de la série du fonds comprennent les frais de gestion (y compris la commission de suivi), les frais d'administration, les frais d'opérations et certains frais du fonds. Les frais de gestion annuels de la série du fonds sont 1,20 % de la valeur de la série du fonds et les frais d'administration de la série du fonds sont 0,15 % de la valeur de la série du fonds. Comme la série de ce fonds est nouvelle, certains frais du fonds et ses frais d'opérations ne sont pas disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

CI Investments Inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle la prélève sur les frais de gestion du fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

| Option de frais d'acquisition | Montant de la commission de suivi | |
|-------------------------------|--|---|
| | En pourcentage (%) | En dollars (\$) |
| Frais d'acquisition initiaux | de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement | de 0 \$ à 5,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie |

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|--|--|
| Frais d'opérations à court terme | Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez or transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds. |
| Frais d'échange | La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds. |
| Frais liés au placement minimal requis | Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la série du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais). |
| Frais pour les chèques sans provision | Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec CI Investments Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

CI Investments Inc.
2, rue Queen Est 20e étage Toronto (ON) M5C 3G7

Sans frais : 1 (800) 792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.ci.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.